

Discours de Chichilianne

3 juin 2018

Patricia L'Ecolier, coprésidente de l'APARDAP

Mesdames et Messieurs les maires De Chichilianne, de Clelles et du Percy, Monsieur le sénateur, habitantes et habitants de tous ces villages, Collectif d'accueil des réfugiés du Trièves, Mesdames et Messieurs les marraines et les parrains, Mesdames et Messieurs les futur.e.s filleule.s et accueilli.e.s de l'APARDAP, bénévoles de l'APARDAP,

Je voudrais d'abord, au nom de l'APARDAP, Association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection, vous remercier de votre présence et dire combien je suis à la fois heureuse et émue que nous puissions nous retrouver toutes et tous ici à Chichilianne, dans vos belles montagnes, en ce dimanche de juin et avec le soleil. Je vous remercie d'accueillir en votre commune cette troisième cérémonie de parrainage de l'année 2018. Cette cérémonie a tout pour être singulière. Elle s'inscrit dans un contexte difficile pour nos amis les migrants puisqu'en ce moment même, la loi asile et immigration, déjà entérinée par l'Assemblée nationale, est en train d'être examinée au Sénat. Cette loi, nous le savons tous maintenant, est une terrible régression pour les droits fondamentaux des demandeurs d'asile qui voient leurs conditions de demandes de protection de la France devenir de plus en plus contraignantes et restrictives. Moins de temps pour déposer une demande, moins de temps pour faire un recours lorsque l'OFPRA aura rejeté cette première demande comme c'est malheureusement le cas en France pour 90 % des demandeurs d'asile. Peu de possibilités ensuite pour se retourner vers la Préfecture et formuler une demande de titre de séjour sur un autre fondement, par contre un allongement de la durée possible d'enfermement en centre de rétention administrative qui passerait de 45 jours à 90 jours sinon 120, pas d'interdiction de l'enfermement des enfants. Au niveau de l'État et pour des considérations purement politiques, la politique d'accueil et d'hospitalité de la France est mise à mal.

Dans les montagnes qui nous sont proches, des migrants ont risqué leur vie pour passer la frontière pensant trouver en France la paix, le repos et une vie meilleure pour eux et leur famille. Tout dernièrement, ce sont hélas les corps de trois migrants qui ont été retrouvés. Blessing, une jeune Nigériane de 22 ans, y a laissé sa vie en se noyant dans la Durance, pour échapper à la police des frontières. Nos pensées vont aux morts de ces montagnes. Mais, parce que justement les montagnards sont comme les marins, des personnes de courage et de force, ils ont exercé leur devoir de solidarité. Dans l'anonymat, loin des médias, ils ont contribué à sauver des vies humaines. Car toutes les vies humaines sont d'une égale valeur, et celle d'un enfant blanc est aussi précieuse que celle d'un enfant de l'exil, celle d'un adulte blanc est aussi précieuse que celle d'un adulte migrant. Dans les montagnes, dans vos montagnes, dans ce massif du Trièves que vous aimez tant, vous exercez chaque jour votre solidarité envers ceux qui arrivent d'ailleurs et vous leur dites bienvenue. Vous ne vous demandez pas si votre solidarité constitue un délit mais peut-être vous dites vous que si une loi peut punir celui qui exerce une des valeurs phares de notre devise, la fraternité, alors cette loi doit être abrogée. Dans des temps pas si anciens, des femmes et des hommes décidèrent aussi de ne pas se conformer à une loi qui les obligeait à commettre des actes contraires à leur conscience. La légalité n'est pas forcément la légitimité. Et c'est pourquoi, un très grand nombre d'associations d'horizons très divers, réunis dans les Etats généraux nationaux des migrations, ont demandé l'abrogation totale du délit de solidarité. C'est ce qu'a fait aussi Monsieur le maire de Grenoble en remettant à Cédric Herrou lundi dernier la médaille de la ville et en se déclarant délinquant solidaire, ce qui lui a valu les rappels à l'ordre de la préfecture pour s'être déclaré hors la loi...

Solidarité urbaine, solidarité montagnarde, solidarité des campagnes, toutes ces solidarités qui se font jour au sein des nombreux collectifs d'habitants honorent les valeurs de notre république : liberté, égalité, fraternité. Et c'est pourquoi il est important que ces parrainages, cette officialisation du lien particulier créé entre un accueilli de l'APARDAP et un citoyen français, se fasse dans le cadre de nos valeurs républicaines, sous l'égide de nos élus.

La carte de parrainage que vous allez signer, vous les filleuls, vous les marraines et les parrains, vous Mesdames et Messieurs les représentants de notre

République, n'est pas un simple bout de carton. Elle représente l'espoir d'une société bienveillante à l'étranger, riche de sa diversité, multiculturelle, une promesse d'un monde que l'on souhaite plus égalitaire, plus fraternel, plus juste, plus solidaire. Elle sera le témoin d'un accompagnement au jour le jour dans les difficultés mais aussi dans les joies, les petits et grands bonheurs d'une vie sur le sol français.

Tout à l'heure, nous partagerons le verre puis le repas de l'amitié et nous pourrons écouter ensuite à quelques kilomètres d'ici, dans le petit théâtre du Poulailier de Monestier du Percy les Indisciplinés, groupe des comédiens migrants de l'APARDAP faire une lecture théâtralisée de quelques textes qu'ils ont écrits « Avant l'exil, j'étais quelqu'un ». Vous pourrez d'ailleurs les retrouver le 23 juin à 20h à la Vence Scène de Saint Egrève car ils joueront alors Nora par les Frontières, cette belle pièce de théâtre écrite par un bénévole de l'APARDAP. À travers ces textes, à travers cette pièce, ils sont la preuve que la relation aux accueillis et aux filleuls peut être une relation riche d'échanges et de partages. Nous vous souhaitons donc beaucoup de ces moments forts de partage sur le chemin de ce parrainage.

A tous les « quelqu'uns » que vous êtes, l'APARDAP souhaite une belle cérémonie et un beau dimanche à la montagne dans l'espoir et la solidarité.

Patricia l'Ecolier

Coprésidente de l'APARDAP